



REGLEMENT DES ETUDES

A. Organisation pédagogique générale

Les enseignements du Conservatoire couvrent un large éventail de styles et d'esthétiques. Ils s'adressent autant aux enfants, qu'aux adolescents et qu'aux adultes, sans aucune forme de discrimination ou de sélection.

Le Conservatoire fonde sa pédagogie générale sur le développement des compétences artistiques et des savoirs. Il véhicule, en outre, des valeurs de respect, de tolérance, d'ouverture, d'écoute et de concentration. Il est, enfin, un lieu de sensibilisation et de découverte de la beauté de l'art, de l'émotion.

Sont dans cet esprit abordés, la formation musicale générale (chœur, oralité, technique, analyse, culture,...), les pratiques collectives sous toutes formes, l'apprentissage individuel instrumental et/ou vocal, l'art dramatique.

1. L'inscription au Conservatoire

Lieu d'accueil, le Conservatoire est ouvert aux personnes de tout âge et de toute condition, désirant s'initier à la musique ou à l'art dramatique, ou se perfectionner.

L'inscription étant une démarche volontaire, l'assiduité et la ponctualité aux cours sont de rigueur. De plus, cette démarche implique un investissement personnel dans le travail, pendant et en dehors des horaires de cours, ainsi qu'une disponibilité pour les projets en lien avec l'enseignement suivi.

Les nouvelles inscriptions peuvent se faire dès la fin de l'année précédente ou à la rentrée. Elles seront acceptées par la direction dans la limite des places disponibles. En fonction de l'âge, les élèves seront différemment orientés :

- de 4 à 5 ans (MS à GS) : Éveil musical
- de 6 à 10 ans (CP - CM) : Formation initiale
- grands débutants (à partir de 11 ans) : Instrument et formation musicale
- dans certains cas : ateliers (hors cursus)

Pour les nouveaux élèves non débutants, un test d'entrée sera réalisé afin d'évaluer au mieux leurs acquis, et de leur faire intégrer un groupe de formation musicale approprié.

Les adultes sont également les bienvenus au Conservatoire, dans la limite

des places disponibles. Un cours de Formation Musicale peut leur être proposé.

2. Les parcours

Conformément au Schéma national d'orientation pédagogique, édicté par la Direction de la Musique, les études sont structurées en cycles. Ils sont au nombre de quatre et de durée variable : Éveil, Cycle I, Cycle II et Cycle III.

Ces cycles ont pour rôle d'assurer aux élèves une formation générale, et leurs permettre d'effectuer ensuite un choix conforme à leurs motivations d'avenir. C'est une période d'enseignement initial, ouvrant un large éventail de connaissances et d'expériences, tout en amenant les élèves à un niveau appréciable d'autonomie.

Ce parcours est diplômant, il peut être conclu par l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM)

Le Conservatoire pourra néanmoins, le cas échéant, préparer les élèves à l'entrée en Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) dispensé dans des établissements supérieurs (CRD ou CRR).

Dans certains cas, l'élève a la possibilité, à l'issue du second cycle, et sur l'approbation de la direction de continuer sur un parcours au sein d'ateliers (parcours non diplômant).

3. Statuts de l'élève

Le cursus constitue la scolarité proprement dite des élèves. Ces derniers sont pleinement assujettis à l'organisation des études du Conservatoire et à ses obligations.

Ainsi, l'inscription à une discipline instrumentale, implique de fait l'inscription obligatoire à d'autres matières essentielles (formation musicale, orchestre, chœur, ensemble,...).

L'allègement des cours peut être accordé à titre exceptionnel (problèmes de santé, par exemple) par la direction. En aucun cas, il ne peut y avoir de dérive vers le cours particulier. Il doit être explicitement demandé à la direction en début d'année. Cet allègement est valable une année et n'est pas automatiquement reconductible.

1. Éveil musical et corporel

Durant des séances collectives d'une heure hebdomadaire, ce cours propose un apprentissage ludique, favorisant l'imagination et la créativité, fondé sur l'écoute et la reconnaissance

Une place importante est réservée au chant et à la mémorisation, ainsi qu'à l'approche du rythme et du mouvement.

L'éveil peut durer de 1 à 2 ans selon l'âge auquel l'enfant débute.

Dès 6 ans, il pourra s'orienter vers l'instrument de son choix. La première année d'apprentissage instrumental sera exclusivement axée sur l'oralité.

2. Formation initiale

Étape nécessaire et primordiale pour une bonne « entrée en musique » des élèves d'école élémentaire et des grands débutants (à partir de la 6^{ème}). Réservée aux nouveaux élèves et à ceux qui sortent du cycle d'éveil, cette formation initiale consiste en un cours collectif - formation musicale généraliste - leur permettant d'acquérir rapidement les premières bases de l'apprentissage musical pour ensuite intégrer pleinement le cursus.

Un choix libre de l'instrument est très important. Il doit être le fruit d'une mûre réflexion. Pour cela l'élève y est sensibilisé à travers de nombreuses séances d'écoute (disques, concerts,...), ainsi que par la présentation et l'essai de plusieurs instruments de son choix.

3. Cycles

Le cursus proprement dit s'articule en trois cycles. Chaque cycle correspondant à un savoir et un savoir-faire définis dans les objectifs de chaque classe, une somme de connaissances qualitatives et quantitatives qu'il appartient aux professeurs de déterminer en transversalité (nécessaire cohérence entre les professeurs - formation musicale et instrument).

Ce système offre beaucoup de souplesse en s'adaptant à l'évolution, l'âge et la maturité de chacun. Chaque parcours est différent, chaque individu doit trouver sa place et son propre cheminement au Conservatoire.

De cette façon, tout en restant cadré, l'élève ne se sent pas dans l'obligation et surtout l'urgence de réussir, mais suit sa progression personnelle vers son épanouissement musical.

Âge	CURSUS DES ETUDES		Durée
Ouvert à tous	CYCLE 3 AMATEUR	Certificat d'Etudes Musicales	2 à 3 ans
	CYCLE 2	2B Brevet de fin de C 2	3 à 5 ans
		2A Test	
	CYCLE 1	1B Examen de fin de C1	3 à 5 ans
		1A Test	
	FORMATION INITIALE	CP - CE - CM Grands débutants	1 an
De 4 à 5 ans	EVEIL MUSICAL ET CORPOREL	MS - GS	1 à 2 ans

C. Organisation des études

1. Fonctionnement par cycle

a. Contenu des cycles

Le 1er Cycle est un cycle de découverte, d'approche de la pratique individuelle et collective, respectant « l'état enfant » (caractéristiques rythmiques, corporelles, langage,...), pour accéder à un premier stade d'acquisition.

Le 2ème Cycle est un cycle d'apprentissage, où l'élève consolide ses acquis, et développe la musique d'ensemble, acquiert les moyens techniques nécessaires à son autonomie, tout en continuant la pratique de l'oralité.

Deux voies ensuite sont possibles : un cursus diplômant (CEM), ou un parcours non diplômant (Pratique amateur « hors cursus » sous forme d'ateliers).

Le 3ème Cycle amateur est un cycle d'accomplissement, où l'élève sera à même de finaliser, toujours en transversalité, un cursus de bon niveau couronné par un Certificat d'Études Musicales (CEM).

Par la suite, il lui sera possible de poursuivre un 3ème Cycle spécialisé dans un établissement supérieur (CRD ou CRR).

b. Évaluation

Au cours des différents cycles, l'évaluation est de trois types :

- Le contrôle continu : un bilan est rédigé chaque année par les professeurs (instrument et formation musicale) précisant les objectifs (atteints ou non atteints), une évaluation de l'investissement et de la qualité du travail de l'élève, les pistes de travail futures. Les auditions et les concerts font également partie de cette évaluation continue.
- Le test de milieu de cycle : épreuve courte comprenant différentes épreuves (déchiffrage, autonomie, travail d'oralité) et une prestation en audition, en lien direct avec les professeurs de l'élève.
- L'examen de fin de cycle : épreuve similaire au test mais plus complète et quantitative.

Un jury composé des professeurs, et éventuellement de personnes extérieures statuera sur le passage ou non en cycle supérieur.

4. Disciplines enseignées

a. Disciplines instrumentales et vocales

Voix

Technique vocale - Chant lyrique

Vents

Flûte à bec - Flûte traversière - Clarinette

Saxophone - Trompette - Saxhorn

Cordes

Violon - Alto - Violoncelle - Contrebasse - Viole de gambe

Instruments polyphoniques

Guitare - Piano

Jazz et musiques actuelles

Piano jazz - Saxophone jazz

Guitare électrique - Basse électrique - Contrebasse - Batterie

b. Formation musicale

La formation musicale est placée au centre de l'apprentissage de la musique. Elle est la matière essentielle qui relie toutes les autres. Fondée sur la pratique systématique du chœur, et associée aux pratiques instrumentales et vocales orales, elle féconde toute la pédagogie du Conservatoire.

Par ses dimensions techniques et culturelles, elle est une aide à la compréhension musicale, et donne du sens à toutes les autres activités, en les enrichissant.

c. Ensemble

Conseillée le plus tôt possible (lorsque l'élève atteint un niveau d'autonomie suffisant), puis obligatoire à partir du Cycle 2, la pratique collective peut revêtir des aspects très différents. Allant du simple duo au sein d'une classe à l'orchestre de 3ème cycle, cette discipline complémentaire est nécessaire à l'accomplissement de tout musicien.

Ensembles proposés : Ensemble orchestral C3 - Ensemble à cordes C3 - Ensemble orchestral C2 - Ensemble à cordes C2 - Ensemble à vent C2 - Big Band - Ateliers de musiques actuelles, de musique ancienne, de musique irlandaise - Ensembles divers intra-classe (guitares, flûtes traversières, flûtes à bec, clarinettes, violons,...)

Chœurs : Chœur d'enfants spécialisé - Chœur de jeunes spécialisé - Chœur d'adolescents - Chœurs d'adultes

Atelier d'art dramatique

5. Temps hebdomadaire de cours

	INSTRUMENT	FM / CHOEUR	ENSEMBLE
INITIATION	20 min (facultatif)	1h	non
1 A	20 min	1h / 30 min	Ensemble facultatif 30 min
1 B	30 min	1h / 30 min	Ensemble conseillé 30 min - 1h
2 A	30 min	1h / 1h15	Ensemble / Orchestre 1h
2 B	45 min	1h15 / 1h15	Ensemble / Orchestre 1h
3 DIPL	1 h	1h15 / 2h	Ensemble / Orchestre 1h - 1h30